



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la sante

Question écrite n° 16513

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur les graves difficultes financieres que rencontrent les comites regionaux et departementaux d'education pour la sante. Il en est ainsi du comite regional de Champagne-Ardenne et du comite departemental de la Marne crees tous deux en 1956. Ces comites ont vu leur ressources diminuer au point d'envisager de supprimer le concours permanent de la secretaire et de l'educateur dont ils beneficent actuellement. Ce faisant, les comites risquent de voir leur actions compromises. Il lui demande quelles sont ses intentions pour remedier a ces difficultes, en dehors de la proposition, semble-t-il acquise, d'ouvrir une ligne budgetaire specifique au sein du budget.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, rappelle a l'honorable parlementaire que les comites regionaux et departementaux d'education pour la sante doivent etre le lieu privilegie de rassemblement et de concertation de l'ensemble des structures privees, publiques ou parapubliques concourant a l'education pour la sante. En consequence, le financement des actions menees doit etre multiple et associer notamment l'Etat, les conseils generaux, les organismes de protection sociale, etc. La responsabilite des difficultes financieres dans lesquelles se trouvent aujourd'hui certains comites regionaux et departementaux d'education pour la sante ne saurait donc incomber a part entiere a l'Etat, qui, est tout a fait convaincu du caractere indispensable de l'action menee par ces comites. En effet, devant l'impossibilite pour la medecine curative de faire echec a certains fleaux, l'education pour la sante acquiert aujourd'hui toute sa valeur. Il convient, par son intermediaire, de creer les conditions pour que chacun fasse le necessaire individuellement et collectivement pour rester en bonne sante. L'action menee en ce sens, au niveau national, ne peut avoir qu'un pouvoir de sensibilisation. Les changements de comportements ne sont obtenus que par une action locale menee avec l'adhesion de la population concernee. C'est la le role des comites regionaux et departementaux d'education pour la sante. Conscient de l'importance de la tache devolue a ces comites et des difficultes financieres dans lesquelles ils se trouvent, l'Etat a poursuivi son effort pour les soutenir. Malgre un contexte budgetaire difficile, les credits regionalises de promotion de la sante menes notamment par les comites regionaux et departementaux, ont ete maintenus. Dans la circulaire DGS/62/PERI du 8 fevrier dernier, il etait demande aux directions regionales des affaires sanitaires et sociales de soutenir sur ces credits les actions des comites. Une aide materielle importante leur est en outre apportee par le biais des documents qui leur sont fournis gratuitement par le comite francais d'education pour la sante, subventionne a plus de 85 p 100 par l'Etat. De plus, des 1988, ont ete financees par cette association, sous tutelle de mon ministere, quelques actions innovantes menees par les comites. Enfin, en 1989, pour la premiere fois, une ligne budgetaire a ete ouverte au budget de ce comite pour aider a la formation d'educateurs pour la sante. L'aide ainsi apportee par l'Etat, est loin d'etre negligeable. Cet effort sera soutenu et si possible amplifie, dans les annees a venir afin que tous les comites aient les moyens d'une efficacite accrue.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16513

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3367